



Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick
Tel: 247 85512
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2020

Réf. : 835xadc36

Concerne: Question parlementaire n° 3161 du 19 novembre 2020 de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député Gusty Graas

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3161 du 19 novembre 2020 de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député Gusty Graas concernant "Test rapide Corona".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette Lenert
Ministre de la Santé





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire no 3161 du 19 novembre 2020 de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député Gusty Graas concernant "Test rapide Corona".

Depuis le début de la pandémie, le Laboratoire National de Santé (LNS) réalise une veille scientifique des tests SARS-CoV-2 qui ont été récemment développés. Cette veille comprend des tests PCR, des tests de séquençage, des tests antigéniques rapides, des tests sérologiques (recherche d'anticorps) et des tests salivaires.

Cette veille permet d'adapter de manière permanente la stratégie nationale en matière de tests diagnostiques ainsi qu'en matière de Large Scale Testing en fonction de la mise sur le marché de nouveaux tests plus adaptés à certaines situations spécifiques. Parallèlement à la veille qu'effectue le LNS, il évalue également certains nouveaux tests qui semblent être prometteurs, notamment en ce qui concerne leur sensibilité et spécificité.

Un test PCR dont le résultat peut être disponible en moins de 40 minutes semble a priori intéressant. Il faudrait cependant examiner le processus d'utilisation dans sa totalité, y compris les étapes pré-analytiques avec la purification de l'échantillon et l'extraction d'ARN, afin de pouvoir déterminer si ce test offre de réels avantages pour une utilisation au Luxembourg. En effet, à titre d'exemple, un test peut être rapide et présenter ainsi un avantage, en ce que le résultat est rapidement disponible, mais il se peut qu'il ne se prête pas à une automatisation et ne permet partant pas de traiter de grandes quantités d'échantillons en peu de temps.

Afin de pouvoir apporter une réponse précise aux questions soumises par les honorables députés, il serait utile d'obtenir de plus amples renseignements quant à la question de savoir de quelle entreprise et de quel test précisément il s'agit, car actuellement de très nombreux producteurs essaient de commercialiser de nouveaux tests diagnostiques.